

---

## **Le métier d'aide médico psychologique. Comment former des professionnels dans un contexte concurrentiel ?**

---

**Valérie LANSIAUX<sup>21</sup>**  
**Institut Régional du Travail Social (IRTS)**  
**Nord Pas-de-Calais**

Traditionnellement, le métier d'aide médico psychologique (AMP) s'est construit autour de l'accompagnement des personnes les plus fragilisées que notre société accueille en institution. Sa proximité originelle avec des métiers issus du champ médical (aide-soignant) puis du champ de l'éducatif (moniteur-éducateur) ont rendu et rendent aujourd'hui encore particulièrement difficile l'identification par les institutions et les professionnels eux-mêmes, à une mission spécifique et reconnue. Quotidiennement tiraillé entre un impératif d'actes à réaliser et d'objectifs à atteindre, l'AMP se retrouve trop souvent encore à se «bricoler» une professionnalité au milieu des contradictions émanant de leur(s) hiérarchies éducatives et/ou soignante. La nouvelle réforme de formation des AMP vise d'une part à la stabilisation au niveau national d'un savoir commun et, d'autre part, à officialiser la reconnaissance par l'Etat, de ce métier. Or, le décret du 2 Mars 2006 qui transforme le CAFAMP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'AMP) en diplôme d'Etat risque d'accentuer et d'étendre l'ambivalence déjà existante. Cette nouvelle réglementation risque de brouiller les cartes d'un dispositif de métiers déjà fragilisés par une similarité d'interventions ; elle interroge la reconfiguration de repères identitaires et des territoires de compétences déjà fragiles de ce métier et encourage, par un «effet pousoir» la mise en concurrence entre métiers du social (AVS, ME, ES).

L'élaboration d'un référentiel de formation basé sur une formalisation des compétences professionnelles liées à l'AMP aurait dû contribuer à clarifier la spécificité du métier. Pourtant, loin d'apporter des éléments d'information éclairant cette spécificité, la formalisation de l'ensemble des savoirs spécifiques à mobiliser et compétences à acquérir accentue, en élargissant ses champs et modalités d'intervention,

---

<sup>21</sup> Institut Régional du Travail Social (IRTS) Nord Pas-de-Calais (France), (valerie.lansiaux@laposte.net).

l'éparpillement déjà existant de l'activité professionnelle des AMP : ainsi, paradoxalement, la réforme du DEAMP, plutôt que d'unifier une activité professionnelle jusque là épars, ne donne à voir qu'un modèle flou et équivoque de ce qui devrait constituer le *socle de compétences incontournables* pour occuper la fonction d'AMP. Par ailleurs, il existe, au sein de l'exercice du métier, une grande hétérogénéité des situations professionnelles et une grande variété des pratiques de terrain. Les trajectoires et histoires personnelles de ces acteurs, la diversité de leurs tâches, l'hétérogénéité de leur contexte de travail, mais aussi la faiblesse, en France d'une valorisation institutionnelle ferme des métiers d'accompagnement et d'aide de proximité, (notamment à destination des personnes âgées) risquent de mettre à mal cette élaboration d'un fonds commun stable et reconnu.

Comment, alors, former ces professionnels partenaires dans un contexte de plus en plus concurrentiel ? Comment préserver et transmettre l'essence même du social à partir de questionnements inhérents à la formation des travailleurs sociaux en général et des AMP en particuliers ?

Cette contribution se propose, à partir d'une réflexion menée sur la formation des AMP, d'apporter des éléments de réponse à cette question par une mise en relief des concepts d'identité, de sentiment d'appartenance et d'estime de Soi dans la formation professionnelle des travailleurs sociaux.

## **1. Favoriser le sentiment d'appartenance des AMP au groupe des travailleurs sociaux**

### *1.1. Qu'est-ce qu'un groupe professionnel spécifique au social ?*

Si on s'appuie sur les travaux de Dubar<sup>22</sup>, de William J. Goode<sup>23</sup>, d'Isabelle Baszanger<sup>24</sup> et de Janine Roche<sup>25</sup>, sur la professionnalisation et professionnalité des acteurs sociaux, pour qu'un acteur se professionnalise dans le secteur du social, il lui faut

---

<sup>22</sup> Dubar Claude et Pierre Tripièr, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, Collection U 256p, 2003.

Dubar Claude, la socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles, in *Exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugham, Edition de la découverte, 582p, 1996. Dubar Claude, Socialisation et construction identitaire, in *L'identité, l'individu, le groupe, la société*, p 135 (coord) Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions Sciences Humaines, 394 p, 1998.

<sup>23</sup> Goode William J., «Community within a Community: The Professions», *American Sociological Review*, XX, 1957. Goode William J., *The librarians, from occupation to profession*, *The library quarterly*, 31, n°4, octobre 1961.

<sup>24</sup> Baszanger Isabelle, textes réunis de Strauss A, *La trame de la négociation, Sociologie qualitative et interactionniste*, Paris, L'Harmattan, 155p, 1992.

<sup>25</sup> Roche Janine, «Que faut-il entendre par professionnalisation ?», *Education permanente* n°140/1999-3.

inscrire ses interventions dans le cadre d'un métier aux contours identifiés et socialement reconnus. Pour que l'AMP se professionnalise au groupe des travailleurs sociaux, il lui faudra acquérir les caractéristiques spécifiques à ce groupe qui sont :

- Un sens partagé d'une mission spécifique liée aux fonctions d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne des personnes fragilisées En tant que professionnel du social, l'acteur devra apporter sa contribution appropriée et avérée à la résolution de cette problématique sociale d'aide et de soutien. Il doit être en mesure d'orienter ses méthodes par rapport aux différents contextes d'intervention et d'y résoudre des problèmes complexes et variés relatifs aux problématiques rencontrées. En tant que travailleur social, il doit s'engager à fournir un travail qui serve «le social». En tant que professionnel, il devra aussi être capable de construire ses propres réponses en lieu et place de réponses stéréotypées et normalisées. En échange de cette contribution, le professionnel reçoit une rémunération.
- Des activités de travail accomplies au nom du social : les missions accomplies dans le cadre du travail du professionnel social peuvent adopter des formes différentes d'exercice ; être «travailleur social» n'implique pas une uniformisation des activités et des pratiques mais rassemble dans une problématique commune des accompagnements spécifiques en fonction des publics destinataires et institutions d'exercice
- Une confraternité interne au social partagée. Appartenir au groupe des travailleurs sociaux implique de la part de ses membres le partage d'une confraternité (au sens de «ceux qui travaillent ensemble» ou «ceux qui appartiennent au même métier») qui permettrait à chacun des membres de se retrouver autour de symboles communs. Les acteurs professionnels du social doivent rechercher une cohésion non seulement autour de pratiques et d'intérêts communs mais aussi d'une histoire commune, de normes, procédures, valeurs et/ou règles partagées.
- La constitution d'un savoir spécifique sur le social reconnu et transmissible : en tant que professionnels du social, les acteurs doivent détenir un savoir spécifique aux problématiques du social. Ces connaissances spécialisées et propres aux «métiers du social» doivent être reconnues par l'élite des autres professions, le public ainsi que les gouvernants avec la possibilité de le transmettre au plus haut

- niveau du système éducatif.<sup>26</sup>

### **1.2. Pourquoi travailler le sentiment d'appartenance au groupe des travailleurs sociaux dans la formation des AMP ?**

Pour François Dubet<sup>27</sup>, les professionnels de la prise en charge des autres, qui ont longtemps été porteurs d'un modèle de construction de l'avenir, sont plus souvent maintenant dominés par une souffrance, une *plainte quasi chronique*. Ainsi, tous les métiers qui consistent à intervenir sur autrui sont entrés dans une logique de complexification. Or, cette complexification risque, si on ne la maîtrise pas, de fragiliser au sein même du travail social, certaines professions et d'en consolider d'autres. Là où il s'agirait pour les professionnels du social d'avoir une complémentarité d'objectifs à atteindre, nous ne trouverions plus qu'une mise en concurrence des pratiques à mettre en œuvre. Sans compter le risque de privilégier, en reléguant les «autres» au rang des «moins utiles», la sauvegarde de son territoire, au détriment d'une répartition plus équitable et pragmatique des compétences des uns et savoirs faire des autres. La situation des AMP est à ce niveau, exemplaire.

Comme le stipule l'annexe 1 de l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'AMP : «*La profession d'aide médico psychologique constitue une première qualification de la filière éducative*». Or, sa soumission hiérarchique simultanée aux professionnels du social et du paramédical met à mal le sentiment d'appartenance de l'AMP au corps des métiers du social. Ces professionnels «sans famille» encourent le risque de devoir se construire une professionnalité bancale dans l'un des deux champs d'intervention : le social ou le paramédical. A eux, serions-nous tenter de dire, de choisir leur camp.....or cette professionnalité acquise par défaut n'est pas sans risque : tout d'abord, elle fait s'approprier par des professionnels dont ce n'est pas la spécificité des compétences acquises «sur le tas» en dehors de tout contexte de validation qualitative objective ; cette appropriation impromptue risque de mettre à mal le processus de professionnalisation des acteurs concernés ainsi que la reconnaissance d'une professionnalité spécifique à chacune des activités exercées de part et d'autre. Elle contribue également à perpétuer le traditionnel clivage existant entre métiers de soins et métiers du social, favorise la mise en concurrence de métiers limitrophes et risque d'altérer toute tentative de complémentarité interdisciplinaire<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Haroun Jamous a montré que le savoir légitime autour duquel s'organise et se hiérarchise une profession à un moment donné sert au groupe dominant à fixer les frontières de la profession et à en contrôler l'accès.

Haroun Jamous et B. Peloille, «Professions on self-perpetuated systems?» Changes in *The French university-hospital system*, in A.Jackson (ed), *Professions and professionalization*, Cambridge, University Press, 1970.

<sup>27</sup> Marie Raynal, Entretien avec François Dubet», *Ville-Ecole-Intégration- DIVERSITE*, n°137, juin 2004.

<sup>28</sup> Nous trouvons-nous donc dans une situation paradoxale : tandis que le métier d'AMP, au travers

Non seulement une mise en concurrence des professionnels du social manquerait d'efficacité dans un secteur marqué par une complexité croissante et une exigence de qualité grandissante, mais elle poserait également la question éthique, au sein du travail Social, du respect et de l'acceptation de l'Autre, que cet autre soit le destinataire de l'intervention professionnelle ou le partenaire d'intervention. Favoriser, dès la formation, le sentiment d'appartenance des uns et des autres au groupe des travailleurs sociaux permet, dès le départ, d'ériger les bases d'un travail social collaboratif.

### *1.3. Comment favoriser, dans le cadre de leur formation, le sentiment d'appartenance des AMP au groupe des travailleurs sociaux ?*

- Par la prise en compte du sentiment de valeur et d'estime de soi dans leur parcours de formation.

Le sentiment de valeur et d'estime de soi résulte de l'évaluation que les autres font de ce que nous sommes et implique une définition de soi par les autres<sup>29</sup>. En ce sens, il intervient de manière significative dans l'élaboration du sentiment d'identité professionnelle. Le concept de Soi est celui par lequel on caractérise le plus largement l'identité. Un des aspects du concept de Soi privilégié dans les sciences sociales est l'estime de Soi, qui peut être décrite comme l'importance qu'un individu s'accorde par rapport aux autres, grâce à laquelle il se situe dans la structure sociale. Elle est déterminée par trois facteurs : les aspirations (ou ambitions), l'approbation sociale et la confiance en notre pouvoir (la domination). Intégrer et interroger cette tripartition fondamentale durant le processus de formation professionnelle du futur travailleur social permettrait, d'une part, en cernant ce que l'étudiant vient «chercher» dans le métier d'AMP, d'affiner l'appréciation des motivations du candidat avant son entrée en formation, et, d'autre part, de repérer et d'apprécier ses aptitudes à coopérer, se questionner, progresser au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

- Par l'intégration d'une identité professionnelle commune aux travailleurs sociaux.

Pour s'adapter favorablement aux situations, communiquer et agir dans le champ du

---

l'extension de son champ d'intervention, tend à diluer les frontières existantes entre le champ du social et celui du médical (dissolution intersectorielle), la mise en comparaison, sur beaucoup de terrains, des AMP avec les aides-soignants, moniteur éducateur ou AVS attise les comportements de défense et accentue la mise en concurrence interprofessionnelle.

<sup>29</sup> Fischer Gustave.Nicolas, *les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, 157p, Paris, Dunod, 1987.

social, l'AMP doit se construire des représentations du travail communes aux autres travailleurs sociaux. Ces représentations communes lui permettront, en dépassant les divergences établies par les individualités et les professions différentes exercées dans le champ du social, de s'identifier comme appartenant au même groupe.

## **2. Favoriser à l'intérieur du groupe des travailleurs sociaux le sentiment d'appartenance des AMP à un corps de métier spécifique**

Après avoir étudié l'intérêt, pour les AMP, de s'identifier au groupe des travailleurs sociaux, nous allons examiner l'importance, pour eux, d'appartenir à un corps de métier spécifique et distinct des travailleurs sociaux.

### *2.1. Qu'est-ce que le métier d'AMP ?*

La profession d'aide médico psychologique constitue une première qualification de la filière éducative. L'aide médico psychologique exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adultes en situation de handicap, que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social. Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnants tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociales et de loisirs. A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'AMP établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non. Ainsi, par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide-médico-psychologique participe au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités<sup>30</sup>.

L'AMP intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les

---

<sup>30</sup> Cf. Annexe 1 de l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'Aide Psychologique.

circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier ou un kinésithérapeute. Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que notamment : les MAS (Maison d'accueil spécialisées), IME (Institut médico-éducatifs), IEM (Institut d'éducation motrice), Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants, des foyers d'hébergement pour adultes handicapés, des foyers de vie, des FAM (foyers d'accueil médicalisés), des FOA (Foyers occupationnels pour adultes), des ESAT, des FIT (Foyers d'insertions et de transition), des maisons de retraite, des services de long séjour, des EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes), des CHS (Centres hospitaliers spécialisés), des hôpitaux psychiatriques, des SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile, des institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...).

## *2.2. Pourquoi favoriser le sentiment d'appartenance des AMP à un corps de métier spécifique ?*

L'intervention hybride de l'AMP, à mi chemin entre la maîtrise d'une technicité de soin reconnaissable et facilement quantifiable et celle d'une pratique éducative du quotidien difficilement mesurable et appréciable jette un certain discrédit sur ce métier. Beaucoup de professionnels de terrain associent encore l'AMP au « polyvalent de service » aux aptitudes éducatives trop minimalistes et capacités de technicien-soignant trop insuffisantes. Ainsi une certaine tendance à faire de l'AMP un « sous professionnel » du social et du paramédical risque-t-elle de cristalliser le métier autour d'objectifs inatteignables car appartenant à deux champs d'intervention distincts et de le cantonner dans des actes impossibles à valoriser car soumis à l'insatisfaction constante des collègues éducateurs ou infirmiers. Les arguments plaidant en leur faveur et motivant leur embauche restent encore trop focalisés autour d'un rapport coût avantageux pour l'organisation ; rendre visible les qualités et spécificités professionnelles de l'AMP<sup>31</sup> devient dès lors nécessaire si l'on veut que ce dernier puisse, dans le cadre de son activité, exister à part entière en tant que professionnel reconnu et valorisé. Cette valorisation et reconnaissance des compétences nous semblent être indispensables pour, d'une part, que l'AMP investisse pleinement son rôle d'aide à la personne dans les gestes de la vie quotidienne, et, d'autre part, éviter (la dangereuse) usure professionnelle inhérente à toute exécution de tâches dénuées de reconnaissance et de perspectives.

---

<sup>31</sup> Voir tableau plus loin.

### 2.3. Comment favoriser le sentiment d'appartenance des AMP à un corps de métier spécifique ?

- Par une valorisation du métier d'AMP : L'estime de soi est une composante de l'équilibre psychique des individus, répondant au besoin de reconnaissance par soi-même et par autrui. C'est un élément qui évoque la capacité à s'affirmer, d'assumer ses torts et ses regrets, de s'aimer soi-même et ainsi d'avoir confiance en soi. Elle correspond à une double nécessité pour un individu : se sentir compétent et reconnu par autrui<sup>32</sup>. Valoriser le métier d'AMP facilite l'émergence d'une estime de soi positive chez l'acteur et influe de manière favorable sur sa volonté d'appartenir à ce groupe professionnel.
- Par la mise en relief de savoirs faire spécifiques aux AMP : rendre visible les apports et caractéristiques particulières du métier d'AMP facilite l'inscription du métier dans un cadre aux contours clairs et circonscrits. Cette mise en évidence d'une spécificité des actions menées et compétences mobilisées favorise l'affirmation et la reconnaissance d'une professionnalité réelle, autonome. Cette reconnaissance d'une véritable professionnalité favorisant l'émergence d'une identification professionnelle positive, encourage l'identification au groupe.

---

<sup>32</sup> Cf . : hiérarchie des besoins selon Maslow.

Quels sont les objectifs spécifiques et communs des AMP-ME et Aides-soignant ?  
Quels sont les points de ralliement et de distinction de ces professions ?

	AIDE SOIGNANT	AMP	MONITEUR - EDUCATEUR
<b>Points communs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• interviennent dans le quotidien des personnes accueillies en institution</li> <li>• inscrivent leur intervention dans une approche globale de la personne</li> <li>• prennent en compte la dimension relationnelle.</li> <li>• participent au maintien ou à l'acquisition de l'autonomie des personnes accompagnées</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• exercent leurs fonctions auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes inadaptés ou handicapés ou en situation de dépendance.</li> <li>• le destinataire est la personne accueillie.</li> <li>• participent à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en institution.</li> <li>• participent à l'action éducative des personnes en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exercent leurs fonctions auprès de personnes accueillies en milieu hospitalier.</li> <li>• le destinataire est la personne soignée.</li> <li>• participent à l'accompagnement des personnes accueillies dans les activités de la vie quotidienne.</li> <li>• contribuent au bien-être des personnes.</li> <li>• participent à l'encadrement sanitaire</li> <li>• <u>activité professionnelle diurne ou nocturne</u></li> </ul>		
<b>Spécificités</b>	AIDE SOIGNANT	AMP	MONITEUR - EDUCATEUR
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier</li> <li>• <u>réalise des soins</u> liés aux fonctions d'entretien et de continuité de vie de la personne.</li> <li>• participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs</li> <li>• première qualification des métiers de soins</li> <li>• pas d'animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exerce son activité sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.</li> <li>• <u>prend soin</u> des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne.</li> <li>• première qualification de la filière éducative</li> <li>• l'animation est une des composantes de l'activité professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exerce son activité sous la responsabilité d'un travailleur social</li> <li>• activité professionnelle diurne</li> <li>• l'animation et la conduite de groupe sont au centre de son activité professionnelle.</li> </ul>

**Comment favoriser le sentiment d'appartenance des AMP à un corps de métier spécifique**

- valoriser le métier d'AMP en (par exemple) le rendant visible de l'extérieur grâce à un travail collaboratif interprofessionnel. ou par une mise en avant des perspectives à monter en compétence (ME , ES..)
- rendre visible ce qui fait la spécificité, la « valeur ajoutée » de l'AMP. Reconnaître, au travers de cette spécificité, son professionnalisme ainsi que la singularité de ses compétences. (par exemple) : approfondir la spécificité du rapport au corps dans l'exercice du métier d'AMP.
- proposer une post formation à destination des AMP en vue, d'une part, de réactualiser leurs connaissances et, d'autres part, leur permettent une spécialisation et ainsi, renforcer leur acquisition d'un savoir spécifique.

Nous avons, dans cette contribution, voulu mettre en évidence l'importance d'intégrer, dans le parcours de formation des étudiants AMP, les concepts d'identité, de sentiment d'appartenance et d'estime de soi ; il nous faudrait cependant aller plus loin dans notre démarche, afin de transformer ces concepts émanant des sciences humaines en véritable outils pédagogiques opérationnels. Pour réaliser cet objectif, il importe d'obtenir des éléments d'informations précis sur : l'ensemble des gestes professionnelles réalisés par les AMP et les métiers limitrophes (Aide soignant, Moniteur éducateur mais aussi Aide de Vie Sociale) afin mieux cerner ce qui, dans leurs actes professionnels est commun et distinct, et affiner ainsi notre connaissance des spécificités de chacun<sup>33</sup>. Ce faisant, ouvrir cette démarche de recherche et d'analyse aux autres métiers du social nous semble indispensable si l'on veut approfondir la problématique d'une identité professionnelle commune partagée par l'ensemble des travailleurs sociaux.

---

<sup>33</sup> En fonction des lieux d'exercice.